

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du 12 Décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 Absents : 2
Procurations : 2

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze Décembre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Fiol Richard, Fournier Paulette, Vernhettes Michel, Frenehard Anne-Marie, Delmas Alain, Charalambos Jean-Pierre, Bouat Yvan, Thomas Sabine, Coulet Magali, Julian Christian, Arocas Claude.

Absents : Aubeleau Vanessa, Govignon Virginie

Représentés : Galliard Jean-François a donné procuration à Charalambos Jean-Pierre, Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain

Objet : Création de poste agent administratif 1ere classe principal à 35h hebdomadaires / Suppression poste agent administratif 1ere classe principal à 32h hebdomadaires

Délibération n° 2022-81

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire de 1 emploi d'agent administratif principal de 1ere classe, en raison de l'augmentation de la charge de travail au sein des services administratifs de la commune

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création de** 1 emploi d'agent administratif principal de 1ere classe, permanent à temps complet à raison de 35h (*heures hebdomadaires*).

- **la suppression de** 1 emploi d'agent administratif principal de 1ere classe, permanent à temps non complet à raison de 32h (*heures hebdomadaires*).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 Décembre 2022.

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : poste permanent à temps non complet à 32h00 hebdomadaires

Grade : agent administratif principal de 1ere classe : - ancien effectif 1

- nouvel effectif 0

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : poste permanent à temps complet à 35h hebdomadaires

Grade : agent administratif principal de 1ere classe : - ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire de séance,

Frénéhard Anne-Marie



Fait à Nant, le 15 Décembre 2022

Le Maire

Fiol Richard



- Transmis au représentant de l'Etat le 15 Décembre 202

- Publié le 15 Décembre 2022